

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

personne majeure

**La présence du demandeur est obligatoire
au dépôt du dossier et à la remise du titre**

**Le dossier doit être déposé à la mairie du domicile
du demandeur :**

- **Hôtel de ville :**
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h
- **Mairie annexe de Landouge :**
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et le samedi de 9 h à 12 h
- **Mairie annexe de Beaune-les-Mines :**
du lundi au vendredi de 14 h à 17 h
- **Espace administratif de Beaubreuil :**
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
- **Bus itinérant :**
(téléphonez au 06 72 76 50 22 pour connaître les jours
et lieux de stationnement)

I - DOCUMENTS À FOURNIR dans tous les cas (1^{re} demande et renouvellement)

❶ Un **FORMULAIRE** de demande (*uniquement disponible en mairie*) **que vous devrez obligatoirement compléter dans sa totalité** (notamment le nom de naissance, prénom, date et lieu de naissance, nationalité du père et de la mère).

❷ **2 PHOTOS D'IDENTITÉ** (récentes - moins de 1 an, identiques, en couleur, 35x45 mm, visage de face et dégagé, tête nue, non découpées, réalisées par un photographe professionnel ou dans une cabine photos agréée).

❸ Un **JUSTIFICATIF DE DOMICILE RÉCENT SUR LA COMMUNE DE LIMOGES : original + copie** (facture EDF-GDF ou de téléphone, quittance de loyer émise par un organisme bailleur, certificat d'imposition ou de non-imposition, etc.).

Si le demandeur habite chez une tierce personne, y compris les parents : fournir une lettre manuscrite, un justificatif de domicile et une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.

II - DOCUMENTS À FOURNIR EN PLUS, selon la situation du demandeur

❶ **1^{re} demande de CNI :**

SOIT ● **son passeport sécurisé** (électronique ou biométrique)
(original + copie de la page avec photo)

SOIT ● **son ancien passeport non sécurisé** encore valide
ou périmé depuis moins de 2 ans (original + copie)

SOIT ● **son acte de naissance avec filiation** de moins de 3
mois, à demander à :

- la mairie du lieu de naissance s'il est né en France
- la sous-direction de l'état civil du ministère des Affaires étrangères, s'il est né à l'étranger (44941 Nantes Cedex 9 / Tél. : 0826 08 06 04 / www.diplomatie.gouv.fr)

② **Demande de renouvellement d'une CNI sécurisée**

(plastifiée) fournir :

- **la CNI sécurisée dont le renouvellement est demandé (original + copie recto verso)**

③ **Demande de renouvellement d'une CNI cartonnée** (non sécurisée) fournir :

➔ **si l'usager possède une CNI cartonnée et un passeport :**

- **la CNI cartonnée dont le renouvellement est demandé (original + copie recto verso)**

ET ● **le passeport sécurisé ou le passeport non sécurisé encore valide ou périmé depuis moins de 2 ans (original + copie des deux premières pages)**

➔ **si l'usager possède une CNI cartonnée mais pas de passeport :**

- **la CNI cartonnée dont le renouvellement est demandé (original + copie recto verso)**

ET ● **un acte de naissance avec filiation, de moins de 3 mois à demander à :**

- la mairie du lieu de naissance s'il est né en France
- la sous-direction de l'état civil du ministère des Affaires étrangères, s'il est né à l'étranger (44941 Nantes Cedex 9 / Tél. : 0826 08 06 04 / www.diplomatie.gouv.fr)

Si l'acte d'état civil ne suffit pas à démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française (original + copie)
(si besoin, s'adresser à l'agent d'accueil au moment du dépôt du dossier)

4 En cas de vol de la CNI à renouveler :

- **une déclaration de vol (original + copie)** établie par les services de Police ou de Gendarmerie
- **un timbre fiscal : 25 €** (à acheter dans un bureau de tabac)
(pas de timbre fiscal si renouvellement d'une carte cartonnée)

5 En cas de perte de la CNI à renouveler :

- **un timbre fiscal : 25 €** (à acheter dans un bureau de tabac)
(pas de timbre fiscal si renouvellement d'une carte cartonnée)

La déclaration de perte sera établie en Mairie au moment du dépôt du dossier de demande de renouvellement.

- 6 Pour les femmes divorcées : jugement de divorce complet (original + copie des première et dernière pages et de la page relative à l'usage du nom d'époux)**

- 7 Pour les femmes mariées ou remariées : livret de famille (original + copie de la page relative au mariage)**

- 8 Pour les femmes veuves : bulletin de décès (original) ou livret de famille (original + copie de la page précisant le décès de l'époux)**

Délai d'obtention : 3 semaines

Validité : 10 ans



Toute CNI non retirée par son titulaire dans un délai de 3 mois sera détruite.

Direction des services à la population
Pièces d'identité et attestations
Place Léon-Betoulle
87031 Limoges cedex 1
Tél. 05 55 45 62 65
www.ville-limoges.fr

